

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 mai 2016**

OBJET

**05 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA TAAF
(TREILLIERES ASSOCIATION AGENTS FESTIFS)**

N° 2016-05-05

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille seize, le deux mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux avril 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Yvon LERAT, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine HENRY
Michel RINCE donne pouvoir à Damien CLOUET
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Créée en 2012, la TAAF a pour vocation de proposer des prestations (sportives, culturelles et de loisirs) aux agents de la collectivité.

Son objet social est ainsi défini :

- Favoriser la cohésion et la communication entre les agents de la ville à travers des activités, des animations et des sorties ;
- Susciter et soutenir toutes initiatives culturelles et sportives, tendant au développement moral, intellectuel ou physique du personnel ;
- Permettre aux agents et à leur famille d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs à tarifs préférentiels ;
- Organiser une manifestation de Noël à destination de tous les agents.

Deux niveaux de prestations existent :

- 1) Des prestations réservées aux adhérents uniquement (soirées ou activités thématiques, billetteries diverses). Un bulletin d'adhésion avec une inscription annuelle de 5 € sont demandés au préalable.
- 2) Des prestations ouvertes à tous les agents, sans condition préalable d'adhésion (barbecue du mois de juin, manifestation festive de Noël...).

Il est proposé de maintenir la subvention 2016 accordée à la TAAF au niveau de celle accordée en 2015.

Au vu de ces éléments, la commission « Ressources » réunie le 19 avril 2016 a rendu un avis favorable à la subvention telle que présentée à ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention municipale pour 2016 de 5 000 €.

Pour extrait conforme,

Le 2 mai 2016

**Le Maire,
Alain ROYER**

